Manuel

d'utilisation

du

Transpondeur

de

TAUCH (11)

<u>En phase repos:</u>

L'E/R 144MHzdu transpondeur, peut être:

- soit sur le canal de veille
- soit en cour de temporisation pour retourner sur le canal de veille.

<u>Sur le canal de veille</u>:

- *un appel par 1750Hz*, laisse l'émetteur-récepteur sur ce canal, on garde le fonctionnement antécédent.

La temporisation de maintient en absence de porteuse, est celle de la programmation (entre 30s et 40s) pour garder le fonctionnement DRM

- *une télécommande par DTMF* positionnera l' ER sur la nouvelle fréquence et après émission d'un « Bip », annoncera le canal de trafic, il se peut que suivant la charge du processeur, si le canal de trafic et le BIP, ne sont pas entendus, il faille renouveler la télécommande.

Dans ce cas, le retour au canal de veille, ne se fera qu'au terme de la temporisation programmé, après l' absence de porteuse de plus de 10S ; donc le retour en veille se fera après arrêt du relais plus la temporisation prévue (ici 10s).

<u>Sur un canal autre que le canal de veille</u>:

- *un appel par 1750Hz*, laisse l'émetteur-récepteur sur le dernier canal positionné, et celui-ci est énoncé par la synthèse vocale.

La temporisation de maintient en fonction, en absence de porteuse, passe à 10s

- *une télécommande par DTMF* positionnera l' ER sur la nouvelle fréquence ou sur la même, si le code est identique au précédent et, après émission d'un « Bip », annoncera le canal de trafic, il se peut que suivant la charge du processeur, si le canal de trafic et le BIP, ne sont pas entendus après deux à trois secondes, <u>il faille renouveler la télécommande</u>.

Une fois en communication, on peut revenir sur le canal de veille, et uniquement sur celui-ci en envoyant le code « **# * * *** » et seulement celui-ci (le code « # » étant considéré comme un début de télécommande), et, la manœuvre effectuée, l'équipement annoncera « **Canal de veille** »

<u>Signalisations</u>

à transiter via le transpondeur. Hors de la fréquence repos de l' E/R 144MHz, les signalisations émisent par le transpondeur, ne le seront qu' en l'émission 430 MHz, vers le relais 430MHz associé, alors qu'en position de veille elles seront audibles également sur la fréquence de veille 144.875MHz

Par contre les signalisations émisent par le relais 430Mhz éloigné (Prat d'Albis) elles, continueront à transiter via le transpondeur. Hors de la fréquence repos de l' E/R 144MHz, les signalisations émisent par le transpondeur, ne le seront qu' en l'émission 430 MHz, vers le relais 430MHz associé, alors qu'en position de veille elles seront audibles également sur la fréquence de veille 144.875MHz

Formalisation des codes DTMF de télécommande

- *En simplex*, pour éviter d'avoir sur soi un document donnant la transposition Fréquences –> Codes DTMF:

il suffit de se rappeler que l' on reste sur la portion de bande **145MhZ**, le premier chiffre, après «**# ***» est celui des centaines , le deuxième chiffre étant celui des dizaines, en tenant compte d'un pas de 12,5KhZ

Ainsi « **# * 4 1** » correspond à 145M + **4**00K + **1**2,5KHz soit 145, **41** 25 MHz

« **# * 8 3** » correspond à 145M + **8**00K + **3**7,5KHz soit 145, **83** 75 MHZ

« **# * 2 8** » correspond à 145M + **2**00K + **8**7,5KHz soit 145, **28** 75 MHZ

Les canaux de 145,600M à 145,7875M en simples n'ont pas été codés pour éviter de perturber le fonctionnement des relais par des émissions sur l'entré des relais en simplex.

- *Pour les relais*

  si le relais est du type 05 on enverra « **# * 05** »

  si le relais est du type 5X on enverra « **# * *5** » ou « **# * 5 *** » les deux formes de codes aboutissent au même canal («*****» remplaçant « **X** »)

Il est rappelé que les équipements, conformément aux recommandations, sont en bande étroite (espacement de 12,5KHz) et le décodage DTMF n'admet pas trop de distorsions (attention aux modulations de plus de 2,5Khz d'excursion max).